



LA LETTRE DU *Cedre*

Publication mensuelle d'information
du centre de documentation de recherche
et d'expérimentations sur les pollutions
accidentelles des eaux

ISSN: 1961 - 9553

N° 199 - événements de février 2012

Journée d'information du *Cedre* 2012

"La détection des pollutions accidentelles et des rejets illicites"

mardi 20 mars 2012 à l'INHESJ

Il est encore temps de s'inscrire !

[Programme](#) et [bulletin d'inscription](#) ici

Intervention

Le mois de février a vu les opérations de nettoyage de la pollution générée par le *TK Bremen* s'achever avec les dernières réunions de réception de chantiers de nettoyage auxquelles a participé le *Cedre*. Le *Cedre* a été présent en permanence sur le terrain pour suivre les opérations de nettoyage dans la ria d'Étel. Le sable souillé de la plage de Kerminihy a été nettoyé, dans de bonnes conditions, par rinçage naturel dans la zone de déferlement des marées sous la direction technique de l'ITOPF, soutenu par le *Cedre*. Par ailleurs, le mois a été relativement actif avec un exercice de déversement de fioul lourd en rivière, deux pollutions de rivière par du gazole et une forme de radoub polluée par de l'huile moteur dans un chantier naval. Nous avons été interrogés par un *SDIS* à propos de quelques personnes incommodées par des émanations possibles de chloramines dans une usine.

En tout, ce sont 12 interrogations différentes qui ont nécessité trois missions de terrain (*TK Bremen* inclus).

Réunion VNF - *Cedre*

VNF met en œuvre une politique qualité/environnement ambitieuse dans laquelle s'inscrit la lutte contre les pollutions accidentelles. Le *Cedre* a rencontré des représentants du siège et des directions régionales de VNF, le 26 janvier. Le but de la réunion était de présenter le centre et ses activités. Il a été rappelé que le *Cedre* a notamment une mission de conseil, et que tout intervenant de VNF qui en éprouve le besoin en situation d'urgence peut contacter l'ingénieur d'astreinte du *Cedre* par téléphone et, si besoin, demander le déplacement d'un ingénieur sur le site de la pollution. Les participants qui ont déjà eu des relations avec le *Cedre* ont chaudement recommandé les formations du *Cedre* et incité à contacter l'organisme en cas de pollution.

Parmi les actes de collaboration à renforcer, les activités de formation ont été identifiées comme prioritaires. VNF et le *Cedre* ont convenu de poursuivre les discussions pour identifier et consolider d'autres types de collaborations.

Ports de plaisance de la rade de Lorient

La Sellor, Société d'Économie Mixte dépendant de la communauté d'agglomération de Lorient, dont le siège est à Kernevel, a récemment demandé conseil au *Cedre* concernant l'utilisation des produits de lutte antipollution disponibles sur sa base. Sellor est sous-concessionnaire des 6 ports de plaisance de la rade de Lorient, parmi lesquels 3 sont des ports régionaux (Kernevel, Lorient Centre Ville et Base sous-marine), 2 sont des ports départementaux (Port-Louis et Gâvres), 1 port est communautaire (Guidel) cédé par la commune à Cap L'Orient. Sellor, qui est certifiée ISO14001, a mis en place un dispositif d'alerte pollution, mais souhaite améliorer son organisation de lutte et redéfinir son stock de matériel et de produits. Une réunion qui s'est tenue à la capitainerie de Kernevel fin février a fait apparaître l'intérêt réciproque de travailler à l'amélioration des procédures de réponse aux pollutions et des compétences du personnel des ports gérés par Sellor.

En bref

VISITES ET REUNIONS

► Le 1er, visite de M. Marcel Renouf préfet délégué pour la défense et la sécurité à la préfecture de la zone de défense et de sécurité ouest.

► Le 24, visite de Mme Cécile Duflot, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts

AGENDA

► [Interspill](#), programme disponible
13-15 mars 2012, Londres

PUBLICATIONS DU CEDRE



► Guide opérationnel (en anglais) "[Guidance on Waste Management during a shoreline pollution incident](#)" - 81 p.

Ce guide, produit dans le cadre du projet Arcopol, a été édité avec les conseils et le soutien financier du Pembrokeshire County Council du pays de Galles.

ARCOPOL

À l'invitation du conseil régional d'Aquitaine un adjoint au directeur s'est rendu à Bordeaux le 20 février pour présenter aux élus aquitains les outils préparés par le *Cedre* pour le compte des régions Bretagne et Aquitaine, partenaires de ce projet européen Interreg.

Ces outils, à destination des autorités locales, rassemblent des guides « [Que faire face à une pollution accidentelle des eaux](#) », « [Implication des professionnels de la mer](#) » et « [Gestion des bénévoles](#) », une vidéo d'introduction à la mise en œuvre de chantiers de nettoyage du littoral et un CD-Rom de formation.

Démarrage du projet POSOW

Le projet POSOW (*Preparedness for Oil-polluted Shoreline Cleanup and Oiled Wildlife interventions*) a démarré officiellement le 1er janvier 2012, mais techniquement courant février. Piloté par le [REMPEC](#) et financé par l'Union européenne, ce projet, d'une durée de 2 ans, implique également la fondation Sea Alarm, l'ISPRA (*Instituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale*), la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) et le *Cedre*. Articulé autour de 4 thèmes : la gestion des volontaires, la reconnaissance des littoraux souillés, le nettoyage primaire du littoral et la réhabilitation de la faune sauvage souillée, il vise à la production de supports pédagogiques (manuels, posters, présentations), à la formation de formateurs « référents » pour chaque région concernée et au concours à des formations pilotes organisées dans chacun des 8 pays méditerranéens concernés.

Le *Cedre* est plus particulièrement en charge du contenu technique des documents sur la reconnaissance et le nettoyage du littoral, du travail de mise en forme et d'édition de tous les documents et de l'accueil en ses locaux des formations de formateurs.

Rejet illicite en Méditerranée : 750 000 Euros d'amende

Le 15, la compagnie maritime italienne SDS Navigation a été condamnée par le tribunal correctionnel de Marseille pour pollution volontaire en Méditerranée. Les faits remontent au 23 avril 2010, jour où les Douanes avaient constaté une nappe d'hydrocarbure en mer, dans le sillage du *SD Rain* ([voir lettre 198](#)). La compagnie devra verser 750 000 Euros d'amende. De plus, le commandant, jugé responsable de cet acte, a été condamné à verser 250 000 Euros. Quatre associations s'étaient portées partie civile et ont obtenu chacune 5 000 Euros au titre de dommages et intérêts.

Marée noire dans une rivière au Venezuela

La rupture d'un oléoduc au nord-est du Venezuela le 4, a causé une marée noire dans la rivière Guarapiche qui fournit de l'eau potable à environ 300 000 habitants de la ville de Maturin. La compagnie pétrolière d'État *Petroleos de Venezuela SA* (PDVSA), propriétaire de l'oléoduc, est aussitôt intervenue et déclarait, le 19 avoir récupéré 95 % du pétrole déversé, grâce à l'intervention de 1 500 personnes et d'une douzaine de barrages positionnés le long de la rivière. Les autorités minimisent l'impact de cette pollution qui pourrait s'élever à plus de 9 500 m3 sur 40 hectares, selon certaines sources.

Erika III : renforcement de la sécurité maritime

Le [décret](#) du 30 janvier 2012 transpose trois directives européennes de 2009 faisant partie du paquet Erika III. Les nouvelles dispositions introduites par ce décret sont applicables depuis le 3 février à quelques exceptions près (titre de sécurité, certificat de prévention de la pollution...). À retenir : les préfets maritimes ont dorénavant autorité pour désigner un port refuge à un navire en détresse et obliger le port désigné à l'accueillir.

Deepwater Horizon : le procès ?

Le 27 février devait s'ouvrir à la Nouvelle-Orléans le procès pour déterminer les responsabilités dans le cadre de la marée noire du golfe du Mexique. Le 26, la justice américaine a finalement accordé un sursis à BP afin que ce dernier parvienne à un règlement à l'amiable en lieu et place d'un procès qui s'annonce fleuve avec des centaines de plaintes déposées en un seul dossier à examiner. Pour mémoire, BP a déjà versé plus de 4,5 milliards d'Euros à 220 000 plaignants ainsi que 10,4 milliards d'Euros pour les opérations de nettoyage et de confinement.

[Se désabonner de la lettre du Cedre](#)

Un geste pour la planète, n'imprimez pas vos messages !

[Informations légales](#)

[Nous contacter](#)